

Morphologie des partis politiques francophones en 2004 et 2005

Jean-Benoit PILET

Docteur en science politique. Chercheur au Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL) de l'Université Libre de Bruxelles, en collaboration avec les secrétariats des partis politiques¹

Emilie VAN HAUTE

Assistante en science politique au Centre d'étude de la vie politique (CEVIPOL) de l'Université Libre de Bruxelles

Le Parti Socialiste (PS)²

1. Le Congrès

- 27 mars 2004, Bruxelles. Congrès programmatique Région bruxelloise.
- 27 mars 2004, Eupen. Congrès programmatique Communauté germanophone.
- 14 avril 2004, Bruxelles, Salle de La Madeleine. Congrès statutaire (réservé aux voix délibératives) et Congrès « Europe ».
- 9 mai 2004, Mons, Faculté polytechnique. Congrès programmatique Région wallonne et Communauté française Wallonie-Bruxelles.
- 14 juillet 2004, Gembloux, Faculté des Sciences agronomiques. Congrès de participations gouvernementales.
- 19 septembre 2004, Liège, Palais des Congrès. Congrès de rentrée.
- 26 février 2005, Bruxelles, Parlement européen. Congrès de modifications statutaires (art. 10 §1; art. 10 §1bis; art. 68; ajouter art. 23 §5; art. 17 §3 à §6; art. 28; art. 29; art. 38 §3).
- 26 février 2005, Bruxelles, Parlement européen. Congrès « Europe », projet de Traité constitutionnel européen.

1. En particulier, nous tenons à remercier les personnes suivantes: Jean-Paul Baras (PS), Claude Brouir (Ecolo), Eric Poncin et Isabelle Karl (CDH) et Sandy Kalmar (MR).
2. Les modifications les plus récentes des statuts ont été adoptées par les congrès de Bruxelles du 2 décembre 2000 et du 12 janvier 2003, par le congrès de Gembloux du 14 juillet 2004 et par le congrès de Bruxelles du 26 février 2005.

- 4 octobre 2005, Bruxelles, hôtel Bedford. Congrès administratif extraordinaire (Modif. Statut. art. 42 §4; art. 46 al. 1 & 2; art. 46bis; art. 75 + 1 al. entre al. 2 & 3; art. 79 §16; art. 82bis; art. 75 + 1 al. entre 2 & 3; art. 79 §16; art. 82bis).
- 9 octobre 2005, Nivelles, Waux-Hall. Congrès statutaire de rentrée.

3. Le Bureau

3.1. Composition

Article 38 des statuts:

« §1. Le Bureau comprend les membres avec voix délibérative suivants:

a) le président et le secrétaire général;

b) des représentants des fédérations:

- six représentants de la fédération bruxelloise, plus un représentant par tranche entamée de 5.000 membres à partir du 5.001e membre;
- deux représentants de chaque autre fédération, plus un représentant par tranche entamée de 5.000 membres à partir du 5.001e membre.

Par tranche de cinq représentants au Bureau, une fédération ne peut pas désigner plus de quatre représentants du même sexe.

Si l'élection prévue à l'article 39 ne permet pas d'atteindre les quotas de représentation prévus à l'article 7, les membres à voix délibérative du Bureau cooptent de nouveaux membres à voix délibérative pour atteindre ces quotas. Une fédération ne peut bénéficier que d'une cooptation.

§2. Les membres du Bureau qui deviennent ministres, secrétaires d'Etat ou membres d'un cabinet ministériel, gardent leur voix délibérative pendant la durée de leur fonction.

§3. Sont invités aux réunions du Bureau avec voix consultative:

a) lorsqu'ils ne sont pas membres du Bureau en vertu du §1, les ministres, les secrétaires d'Etat, les présidents d'assemblée parlementaire par province, un député provincial désigné par les députés provinciaux concernés en leur sein ou, à défaut, le chef de groupe des conseillers provinciaux et les chefs de groupe parlementaires;

b) un représentant de la FGTB, de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes, de Febecoop, de l'Association des Enseignants Socialistes, des Comités inter-entreprise, du Conseil des Représentants des Socialistes européens, de la section des Belges francophones et germanophones à l'étranger, du collège des secrétaires fédéraux, du Conseil Socialiste de l'Associatif; deux représentants de la Confédération des Pensionnés Socialistes et du Mouvement des Jeunes Socialistes; le directeur de l'Institut Emile Vandervelde.

§4. Le président ou le Bureau peut inviter à toute séance du Bureau toute personne dont la présence est jugée utile. »

Article 39: « La circonscription électorale est la fédération. Les membres du Bureau sont élus selon les modalités définies par les statuts de la fédération. L'élection des membres du Bureau a lieu le même jour que l'élection du président. La durée du mandat est de 4 ans. Le suppléant est le premier non-élu de la fédération concernée. »

Article 40: « Sauf pour les votes concernant une ou plusieurs personnes, les votes au Bureau qui ne sont pas unanimes sont nominaux et enregistrés au procès-verbal de la réunion. Les décisions prises par le Bureau et la répartition des suffrages en cas de votes partagés figurent dans le rapport écrit soumis au Congrès statutaire. »

La composition actuelle du Bureau:

Membres avec voix délibérative:

<i>Le Président</i>	Di Rupo Elio
<i>Le Secrétaire général</i>	Baras Jean-Pol
<i>Les Vice-Président(e)s</i>	Bayenet Maurice, Morréale Christie, Moureaux Philippe
<i>Les Représentants des Fédérations</i>	Anselme Bernard, Bayet Hugues, Biefnot Richard, Bucella Fabrizio, Burgeon Colette, Coême Guy, Collignon Robert, Corda Giovanna, Cornelis Annette, Daerden Frédéric, De Galan Magda, Degré Jean, De Groeve Edmée, De Keyser Véronique, De Wolf Kim, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Demotte Rudy, Dieu Camille, Donfut Didier, Dupont Christian, Dupuis Françoise, Eerdekens Claude, Fauconnier Jacques, Fiszman Julie, Frédéric André, Furlan Paul, Giet Thierry, Gilles André, Goetynck Sandrine, Ikazban Jamal, Incannella José, Istasse Jean-François, Janssens Charles, Kapompole Joëlle, Laloy Marie-José, Lambert Marie-Claire, Lambertz Karl-Heinz, Ledent Daniel, Leprince Julie, Lizin Anne-Marie, Luperto Jean-Charles, Mahoux Philippe, Mayeur Yvan, Mettens Philippe, Moriau Patrick, Mossoux Natacha, Pecriaux Sophie, Perpète André, Philippin Grégory, Picqué Charles, Pollet Raphaël, Saudoyer Annick, Shaban Fatima, Soil Christophe, Stofels Edmund, Susskind Simone, Tomas Eric, Toussaint-Richardeau Micheline, Van Cauwenberghe Jean-Claude, Vandervecken Christel, Van Gompel Jacques, Walry Léon, Zrihen Olga

Sont invités avec voix consultative:

<i>Les Ministres et les Secrétaires d'Etat</i>	Arena Marie, Courard Philippe, Daerden Michel, Flahaut André, Kir Emir, Laanan Fadila, Marcourt Jean-Claude, Onkelinx Laurette, Vienne Christiane
<i>Les Présidents d'Assemblée et les Chefs de groupe parlementaire</i>	Busquin Philippe, Happart José, Mouzon Anne-Sylvie, Servaty Charles, Siquet Charles, Vervoort Rudi
<i>Un représentant:</i> – de la FGTB ³	Mordant André

3. Fédération Générale du Travail de Belgique.

– de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)	De Backer Bernard, Thiry Bernard
– de Febecoop	Hoffelt Jean-François
– de l'Association des Enseignants Socialistes	Brzakala Pierre
– des Comités Interentreprises	Doyen Odette
– du Conseil des Représentants des Socialistes européens	Di Mattia Michele
– de la section des Belges francophones et germanophones à l'Étranger	Bostaille Michel
– du Collège des Secrétaires fédéraux	Dorsimont Daniel
– de la Confédération des Pensionnés Socialistes	Onkelinx Gaston, Vankeleffe Renée
– du Mouvement des Jeunes Socialistes	Minsier Isabelle, Andrade de Sousa Tomé
Le directeur de l'Institut Emile Vandervelde	Delcor Frédéric
Délégué général à la rénovation	Doutrelepont Gilles
Un représentant du Conseil Socialiste de l'Associatif	Hustache Serge
Invités permanents	Lallemand Roger, Spitaels Guy, Thielemans Freddy, Urbain Robert

3.2. Fréquence et mode de convocation

Article 37: « Le Bureau se réunit au moins deux fois par mois, à l'exception du mois d'août, et aussi souvent que nécessaire sur convocation du président, des deux vice-présidents ou à la demande d'au moins trois membres à voix délibérative. »

3.3. Compétences

Article 36: « §1. Entre les Congrès et en se conformant aux décisions de ceux-ci, le Bureau arrête les positions politiques du parti et prend toute décision utile, sans préjudice des compétences attribuées expressément à d'autres instances, notamment en ce qui concerne les matières qui relèvent des instances wallonnes et bruxelloises.

§2. Le Bureau présente au Congrès statutaire un rapport pour l'année politique écoulée. S'il y a lieu, il communique aux sections par l'intermédiaire des fédérations une note précisant les termes des opinions divergentes exprimées au Bureau préalablement au Congrès, suivant les dispositions de l'article 9.

§3. Il est chargé de la rédaction des programmes électoraux pour les élections au niveau européen, au niveau fédéral et au niveau régional et communautaire.

§4. Il analyse la situation politique générale et propose les options politiques à prendre à moyen et à long terme. Il peut prendre toutes les décisions nécessaires à l'exercice de cette mission.

§5. Le réviseur ou le collègue des réviseurs peut à tout moment demander à être entendu par le Bureau. Le Bureau peut à tout moment décider d'entendre le réviseur ou le collègue des réviseurs.

§6. Le Bureau dispose d'un pouvoir de substitution lorsqu'une instance du P.S. ne remplit pas ses obligations statutaires. Il peut déléguer ce pouvoir à l'un de ses membres. Dans ce cas, la délégation de pouvoir doit être renouvelée au moins chaque mois.

§7. Le Bureau nomme les délégations qui représentent le parti et les présidents des commissions d'étude.

§8. Le Bureau élit les sénateurs cooptés au scrutin secret selon les modalités du règlement annexé aux présents statuts.

§9. Le Bureau définit les conditions d'adhésion des membres associés visés à l'article 5§4.

§10. Le Bureau fixe le montant de la cotisation des membres. »

5. La Commission de Vigilance

5.1. Composition

Article 79, §2 et 3 des statuts:

« §2. Les membres des Commissions de Vigilance sont particulièrement reconnus pour leur intégrité, leur qualité morale, leur indépendance et leur compréhension de la chose politique. Ils doivent être membres au parti depuis 10 ans au moins et ne peuvent être député européen, sénateur, membre de la Chambre des Représentants, parlementaire régional ou communautaire, député permanent, bourgmestre, ministre ou membre d'un cabinet ministériel, membre du Bureau du parti ou de l'instance exécutive d'une fédération, ni président ou secrétaire d'une U.S.C. ou d'une section.

§3. Le mandat de membre d'une Commission de Vigilance est incompatible avec le mandat de membre de la Commission de Déontologie.

Le mandat de membre d'une Commission de Vigilance de fédération est incompatible avec le mandat de membre de la Commission de Vigilance du P.S. »

Composition en 2004 et 2005:

Président de la Commission de Vigilance	Elie Deworme
Membres effectifs	Jules Bodson, Dominique Detry, Paul Gosset, François Guillaume, Emile Henry, Jacky Leroy, Pascal Pauwels, Pierre Seijkens, Léon Wintgens
Membres suppléants	Yves Cornart, André Degroeve, Jacques Fontaine, Aimé Kabergs, Gaston Onkelinx, Marcel Quinet, Jean Steensels

5.2. Compétences

Article 79, § 1 des statuts: « Les Commissions de Vigilance ont pour mission générale de constater et de sanctionner tout manquement aux présents statuts et aux règles de déontologie. »

7. Les Cadres

Chambre des Représentants ⁴	25
Sénat ⁵	12
Parlement wallon	34
Conseil de la Communauté française	41
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	26
Parlement européen	4
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	5
Conseillers provinciaux	99
Députés permanents	18
Conseillers communaux	1211
Echevins	501
Bourgmestres	117
Présidents du CPAS	114
Conseillers du CPAS	660

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales

Secrétaire général du parti	Baras Jean-Pol
Directeur financier	Jean-Marc Liétart
Administrateur délégué	Jean-Marc Liétart
Directeur de l'Institut Emile Vandervelde	Delcor Frédéric
Presse	Coppenolle Florence
Adjoint de la présidence	Jacques Braggaar
Délégué général à la rénovation	Gilles Doutrelepont

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires

Renseignements non disponibles

8.3. Nombre des collaborateurs au siège du parti

Renseignements non disponibles

4. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003.

5. Idem.

9. Les Membres

9.1. Nombre par Fédération

	2004
<i>Brabant wallon</i>	2.546
<i>Bruxelles</i>	5.198
<i>Charleroi</i>	11.040
<i>Dinant-Philippeville</i>	2.267
<i>Hainaut Occidental</i>	6.854
<i>Huy-Waremme</i>	5.258
<i>Liège</i>	21.893
<i>Luxembourg</i>	3.411
<i>Mons</i>	8.948
<i>Namur</i>	5.004
<i>Soignies</i>	4.265
<i>Thuin</i>	3.701
<i>Verviers</i>	3.326
<i>Fédération germanophone</i>	394
Total	83.105

10. Publications

Site internet: <http://www.ps.be/>

11. Comptes du Parti (en euro)⁶

	2002	2003	2004	2005
Produits courants	9.464.390	10.571.172	11.328.553	12.157.026
– Contributions publiques belges	6.322.046	7.087.412	8.040.495	8.704.490
– Autres contributions	1.846.979	1.774.186	1.918.053	2.027.937
Entités liées non consolidées	–	–	–	–
Mandataires	1.776.716	1.717.936	1.842.017	1.966.486
Autres	70.263	56.250	76.036	61.451
– Cotisations des membres	1.044.434	1.054.941	1.019.974	1.058.939
– Revenus du patrimoine immobilier	20.720	27.017	42.128	33.749
– Recettes de manifestations, de publications et de publicité	33.458	50.681	63.664	99.083
– Dons, donations ou legs de personnes physiques	106	293.899	22.836	–
– Produits divers	196.645	283.036	221.403	232.828
Charges courantes	10.010.143	11.396.762	12.087.726	11.182.840
– Approvisionnements et travaux en cours	4.707	21.497	48.273	12.161
Achats	4.707	70.430	33.034	16.892
Variation de stock et de travaux en cours	–	-48.933	15.239	-4.731
– Dotations	380.831	393.397	427.337	346.874
Entités liées non consolidées	366.338	383.197	413.139	328.394
Mandataires	–	–	–	–
Autres	14.493	10.200	14.198	18.480
– Services et biens divers	6.129.758	7.322.638	7.827.906	5.265.648
Charges relatives aux bâtiments	2.309.611	593.487	690.917	691.018
Charges de fonctionnement administratif	2.483.483	2.816.989	2.839.462	2.996.198
Charges de publications	76.145	60.855	39.029	64.029
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	837.800	3.502.556	3.919.470	1.199.188
Charges diverses	422.718	348.752	339.029	315.216
Charges de personnel	3.425.764	3.544.337	3.839.626	3.782.373
– Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	549.630	627.010	661.887	630.747
– Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	84.159	61.768	69.209	-888
– Provisions pour risques et charges	-642.425	-637.753	-844.739	1.083.620
– Autres charges sur activités courantes	77.719	63.869	58.227	62.305
– Charges portées à l'actif	–	–	–	–
Résultat courant avant résultat financier	-545.753	-825.590	-759.173	974.186
Résultat financier	80.708	238.522	156.421	271.060
Résultat exceptionnel	35.678	36.404	41.925	-64.746
Impôts sur le résultat	-23.330	-13.028	-8.579	-8.953
Résultat de l'exercice	-452.697	-563.692	-569.406	1.171.547

6. Source: Publication des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2004), Volume I, Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques, *Documents Parlementaires*, Doc 51-1752/001-002 (SO 2004-2005) (Chambre), pp. 172-173.

Le Mouvement Réformateur (MR)⁷

1. Le Congrès

- 31 janvier 2004, Liège, Forum. Congrès thématique et statutaire: « Les Jeunes, avenir de notre Communauté ». Discours d'ouverture par Didier Reynders, interventions de Hervé Hasquin, Daniel Ducarme et Pierre Hazette, discours de clôture par Antoine Duquesne. Participants et votants: ± 1.200.
- 1 mai 2004, Jodoigne. « Fête du Travail ».
- 16 mai 2004, Bruxelles, Heysel. Congrès électoral: présentation des candidats et du programme, discours de Louis Michel, discours de clôture de Antoine Duquesne. Participants: ± 900 (pas de vote).
- 5 mars 2005, Mons, Faculté polytechnique. Congrès électoral: élections provinciales et communales de 2006. Présentation des lignes de forces en vue des élections communales de 2006, interventions de Véronique Cornet, Corinne De Permentier, Isabelle Weykmans, Didier Gosuin et Charles Michel, présentation des lignes de forces en vue des élections provinciales de 2006, interventions de Gérald Moortgat et Olivier Hamal, intervention du président du MR, Didier Reynders. Participants: ± 1.000 (pas de vote).
- 1 mai 2005, Jodoigne. « Fête du Travail ». Cortège du 1er mai, discours, ouverture des stands, repas. Participants: ± 1.800 (pas de vote).
- 4 septembre 2005, Mirwart. « Estivales 2005 »: atelier « Les Jeunes et la politique », discours de Didier Reynders, apéritif et barbecue. Participants: ± 1.900 à 2.000 (pas de vote).
- 9 octobre 2005, Namur, Théâtre Royal. Congrès électoral: les élections provinciales et communales de 2006, discours de clôture de Didier Reynders. Participants: ± 800 (pas de vote).
- 3 décembre 2005, Bruxelles, Parc des Expositions. Congrès électoral: les élections communales bruxelloises de 2006, discours de clôture de Didier Reynders. Participants: ± 700 (pas de vote).

2. Le Comité général

2.1. Composition

Art. 9, § 1 des statuts: « *Le Comité général se compose:*

- *du/de la Président(e) du Mouvement Réformateur;*

7. Le 24 mars 2002, le Parti Réformateur Libéral (PRL), le Partei für Freiheit und Fortschritt (PFF), le Front Démocratique des Francophones (FDF) et le Mouvement des Citoyens pour le Changement (MCC) se sont alliés dans le Mouvement Réformateur (MR). Ce jour, les quatre composantes du MR ont approuvé les statuts cités ici. Pour la situation avant le 24 mars 2002, voir: J. NOPPE, Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001, *Res Publica*, 2002, 2-3, pp. 484-493.

- du/de la Chef de file gouvernemental(e);
- des membres du Comité permanent du PRL, du Comité du PFF, du Conseil général du FDF et du Parlement du MCC;
- des représentants des adhérents directs, à raison d'un représentant par tranche de cinquante adhérents directs. Toute fraction de cinquante adhérents directs supérieure à vingt-cinq donne droit à un représentant supplémentaire. »

Au total, le Comité général compte environ 1.097 personnes.

2.2. Fréquence des réunions

Art. 9, § 3 des statuts: « Le Comité général se réunit au moins quatre fois par an. »

En 2004: 2 réunions:

- 13 mars: « L'Union européenne se décline au quotidien »
- 18 décembre: « L'Enseignement au cœur du débat »

En 2005: 7 réunions

- 19 février: « La Santé »
- 19 mars: « PME et Indépendants »
- 23 avril: « La Mobilité et le Développement durable »
- 21 mai: « La Justice et la Sécurité »
- 18 juin: « L'Emploi »
- 21 octobre: « La Culture dans tous ses états »
- 10 décembre: « Le Logement »

2.3. Compétences

Art. 9, § 2 des statuts: « Le Comité général est chargé du travail de réflexion et de proposition sur les grands enjeux de société et les orientations politiques majeures du Mouvement Réformateur. »

3. Le Conseil

3.1. Composition

Art. 10, § 1 des statuts: « Le Conseil se compose:

- du président du MR Didier Reynders (remplace Antoine Duquesne depuis le 11 octobre 2004)
- du Chef de file gouvernementale Didier Reynders
- des Vice-présidents du MR Olivier Maingain (FDF), Nathalie de T'Serclaes (MCC) et Ferdel Schröder (PFF)
- 29 membres du PRL Daniel Bacquelaine, Anne Barzin, Chantal Bertouille, Pierre Boucher, Olivier Chastel, Véronique Cornet, Jean-Pierre Dardenne, Armand Dedecker, François-Xavier de Donnée, Corinne

- 3 membres du PFF
 - 17 membres du FDF

 - 11 membres du MCC
- Depermentier, Christine Defraigne, Denis D'Hondt, Willems Draps, Daniel Ducarme, Antoine Duquesne, Philippe Fontaine, Michel Foret, Nathalie Gilson, Hervé Hasquin, Hervé Jamar, Serge Kubla, Sabine Laruelle, Marion Lemesre, Charles Michel, Louis Michel, Philippe Monfils, Mostafa Ouezehkti, Françoise Schepmans, Jean-Marie Severin, Jacques Simonet, François van Hoobrouck d'Aspre, Eric van Weddingen, Jean-Paul Wahl, Alain Zenner Berni Colas, Alfred Evers, Bernd Gentges Jean-Jacques Boelpaepe, Bernard Clerfayt, Georges Clerfayt, Jean-Pierre Cornelissen, Serge de Patoul, Georges Désir, Didier Gosuin, Eric Libert, Martine Payfa, Michel Peffer, Caroline Persoons, Marie-Jeanne Riquet, François Roelants du Vivier, Antoinette Spaak, Christian Van Eycken, Didier Van Eyll Pierette Cahay, Philippe Collard, Charles-Henri Dallemagne, Gérard Deprez, Jean-Jacques Fla-haux, Jean Foncoux, Antoine Humblet, Vincent Lebeau, Marie-Christine Marghem, Marc Van Campenhoudt

3.2. Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit 2 fois par mois en alternance avec l'Inter groupe parlementaire.

3.3. Compétences

Art. 10, § 2 des statuts: « *Le Conseil est l'organe souverain du MR entre les Congrès. Par ailleurs, il gère les ateliers citoyens prévus à l'article 25.* »

4. Le Bureau exécutif

4.1. Composition

Art. 11, § 1 des statuts: « *Le Bureau exécutif se compose:*

- *du président du MR* Didier Reynders (remplace Antoine Duquesne depuis le 11 octobre 2004)
- *du Chef de file gouvernementale* Didier Reynders
- *des Vice-présidents du MR* Olivier Maingain (FDF), Nathalie de T'Serclaes (MCC) et Ferdel Schröder (PFF)

4.2. Fréquence des réunions

Le Bureau exécutif se réunit 2 fois par mois en alternance avec la réunion des Présidents provinciaux.

4.3. Compétences

Art. 11 des statuts: « § 2. Le Bureau exécutif prépare les travaux du Mouvement Réformateur, gère l'agenda et coordonne l'action politique du Mouvement Réformateur. Il prépare et suit toute négociation politique. § 3. Il statue selon la règle du consensus. »

5. Le Conseil de conciliation et d'arbitrage

5.1. Composition

Art. 27, § 1 des statuts: « Le Conseil est composé:

- du président du MR;
- du de la Chef de file gouvernemental(e);
- des Vice-présidents du MR;
- des Ministres d'Etat;
- des Ministres, secrétaires d'Etat et commissaires du gouvernement en fonction ainsi que des anciens Ministres, secrétaires d'Etat et commissaires du gouvernement;
- du/de la président de l'Intergroupe parlementaire
- du président de l'Intergroupe parlementaire;
- des chefs de groupe parlementaire;
- des présidents et des anciens Présidents des assemblées législatives s'ils sont membres du Parlement.

Le Conseil de conciliation et d'arbitrage est présidé par une personnalité élue parmi ses membres. Il procède également à la désignation de son/sa secrétaire. Les membres du Conseil de conciliation et d'arbitrage sont renouvelés en même temps que les membres du Conseil du Mouvement Réformateur. »

5.2. Fréquence des réunions

En 2004: 4 réunions: 8, 15 et 19 mars et 20 décembre

En 2005: 2 réunions: 24 janvier et 5 décembre

5.3. Compétences

Art. 27 des statuts: « § 2. Le Conseil de conciliation et d'arbitrage élabore un code de bonne conduite pour tous les mandataires. § 3. En ce qui concerne les adhérents directs, le Conseil de conciliation et d'arbitrage est chargé de débattre et d'arbitrer toute plainte ou tout conflit. Toutes les parties concernées doivent être entendues. En particulier, il:

- a. se prononce sur toute question de discipline qui lui est soumise et peut prendre une sanction;
- b. peut être saisi de toute inconduite notoire ou manquement à ses obligations qui serait commis par un membre ou un mandataire;
- c. constate les démissions.

§ 4. En ce qui concerne les membres des composantes, le Conseil de conciliation et d'arbitrage peut soumettre tout dossier aux instances correspondantes des formations constitutives. Il sera statué dans un délai raisonnable à dater de la réception de la demande. Toute décision rendue dans ce cadre par le Conseil de conciliation et d'arbitrage est dûment motivée. § 5. Le Conseil de conciliation et d'arbitrage ne peut prendre de décision conformément aux présents statuts qu'à la condition que la moitié au moins de ses membres soient présents. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil de conciliation et d'arbitrage est à nouveau convoqué dans les 48 heures et peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents. »

6. Elections internes

Election du Président du Mouvement Réformateur (7, 8, 9 et 10 octobre 2004):

- Un seul candidat: Didier Reynders
- Elu au suffrage universel des membres
- Pour: 14.086 votes (93,1%)
- Contre: 882 votes (5,8%)
- Abstentions: 163 votes (1,1%)

Election du Président des Seniors Réformateurs (20, 21, 22 et 23 avril 2005):

- 8 candidats
- Elu au suffrage universel des membres
- Bernard Ducoffre: 202 voix
- Xavier Fontaine: 32 voix
- Jacqueline Grard: 102 voix
- Gérard Marnette: 173 voix
- Philippe Monfils: 778 voix (élu)
- Joseph Pollenus: 21 voix
- Claude Verbruggen: 97 voix
- Marcel Zimmer: 67 voix

Election à la Présidence des Femmes Réformatrices (20, 21, 22 et 23 avril 2005)

- 4 candidates
- Elue au suffrage universel des membres
- Corinne De Permentier: 860 voix (élu)
- Raymonde Geschlinder: 41 voix
- Nathalie Gilson: 423 voix
- Nadira Lazreg: 39 voix

7. Les Cadres

<i>Chambre des Représentants</i> ⁸	24
Sénat ⁹	10
Parlement wallon	20
Conseil de la Communauté française	27
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	25
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	6
Conseillers provinciaux	92
Députés permanents	12
Conseillers communaux	1.253
Echevins	306
Bourgmestres	92
Conseillers CPAS	497
Présidents CPAS	55

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales

– Le trésorier	Pierre Boucher
– L’attachée de presse	Johanna Delaunoy
– Le secrétaire général administratif	Jean-Philippe Rousseau
– La présidente des Femmes Réformatrices	Corinne De Permentier
– Le président de la Fédération PRL des Aînés	Philippe Monfils
– Le président des Jeunes Réformateurs libéraux	Fabrice Drèze

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires

Renseignements non disponibles

8.3. Nombre des collaborateurs au siège du parti

Nombre de collaborateurs du MR: 41

8. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003.

9. Idem.

9. Les Membres

9.1. Nombre par région

	2004	2005	±
<i>Régionale de Bruxelles</i>	3.400	3.800	400
<i>Province de Brabant wallon</i>	4.700	4.600	-100
<i>Province de Liège</i>	7.450	7.900	450
<i>Province de Namur</i>	4.000	4.100	100
<i>Province de Hainaut</i>	7.900	8.000	100
<i>Province de Luxembourg</i>	2.200	2.100	-100
<i>Outre-Mer</i>	170	130	-40
Total	29.820	30.630	+810

9.2. Distribution par sexe

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
<i>2004</i>	21.500	8.320
<i>2005</i>	22.400	8.430

9.3. Distribution par âge

- indéterminé: 4.830
- 0-25 ans: 1.070
- 25-65 ans: 17.150
- 65 et plus: 7.780

10. Publications

Publication thématique

« Jean GOL, 20 ans de combat libéral »

Brochures

- Août 2005 « L'Economie wallonne en question »
- Novembre 2005 « L'Economie bruxelloise en question »

Périodiques

- Octobre/Novembre/Décembre 2004: MR Actu 5
- Janvier/Février/Mars 2005: MR Actu 6
- Avril/Mai/Juin 2005: MR Actu 7
- Juillet/Août/Septembre 2005: MR Mag
- Octobre/Novembre/Décembre 2005: MR Mag

Site internet: <http://www.mr.be/>

11. Comptes du Parti (en euro)¹⁰

	2002	2003	2004	2005
Produits courants	7.361.604	8.113.197	8.511.426	9.294.262
– Contributions publiques belges	5.981.999	6.514.595	6.912.020	7.170.476
– Autres contributions	551.083	609.442	705.437	553.756
Entités liées consolidées	–	–	–	–
Entités liées non consolidées	121.861	129.058	209.278	54.681
Mandataires	428.726	480.384	496.159	499.075
Autres	496	–	–	–
– Cotisations des membres	384.653	455.236	509.762	529.740
– Revenus du patrimoine immobilier	48.030	17.427	11.977	5.084
– Recettes de manifestations, de publications et de publicité	143.931	225.335	205.479	214.401
– Dons, donations ou legs de personnes physiques	1.733	837	3.719	4.966
– Produits divers	250.175	290.325	163.032	815.839
Charges courantes	7.464.636	8.580.143	9.646.902	7.916.072
– Approvisionnements et commandes en cours	–	–	–	–
Achats	–	–	–	–
Variation de stock et de travaux en cours	–	–	–	–
– Dotations	224.742	356.760	491.415	552.905
Entités liées consolidées	–	–	–	–
Entités liées non consolidées	205.318	284.529	409.429	423.767
Mandataires	7.487	12.050	35.586	60.562
Autres	11.937	60.181	46.401	68.576
– Services et biens divers	4.171.413	7.910.631	7.062.795	3.534.627
Charges relatives aux bâtiments	278.404	295.038	272.116	226.454
Charges de fonctionnement administratif	2.298.084	2.743.115	2.564.394	2.044.111
Charges de publications	268.643	352.383	181.701	104.918
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	1.072.657	4.196.862	3.830.158	949.982
Charges diverses	253.625	323.233	214.426	209.162
– Charges de personnel	1.327.905	1.592.359	1.460.433	1.531.643
– Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	480.072	595.154	603.105	571.694
– Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	6.789	–	8.523	73.620
– Provisions pour risques et charges	1.202.067	-1.925.245	-36.610	1.608.443
– Autres charges sur activités courantes	51.648	50.484	57.241	43.141
– Charges portées à l'actif	–	–	–	–
Résultat courant avant résultat financier	-103.032	-466.945	-1.135.477	1.378.190
Résultat financier	-3.049	-70.332	-203.267	-132.263
Résultat exceptionnel	7.030	284.353	67.549	86.570
Impôts sur le résultat	-8.578	-792	1.957	2.080
Résultat de l'exercice	-107.629	-253.716	-1.273.151	1.330.419

10. Source: Publication des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2004), Volume I, Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques, *Documents Parlementaires*, Doc 51-1752/001-002 (SO 2004-2005) (Chambre), pp. 431-432.

Le Centre Démocrate Humaniste (CDH)¹¹

1. Le Congrès

- 24 janvier 2004, Bruxelles. Forum consacré à l'Europe: « Besoin d'Europe ». Participants (estimation): 450 personnes (pas de vote).
- 6 mars 2004, Charleroi. Forum économique: « Doper l'initiative: des propositions pour aider les entreprises et les indépendants ». Participants (estimation): 350 personnes (pas de vote).
- 13 mars 2004, Bruxelles. Forum consacré à la justice: « 2004: quelles urgences pour la justice? » Participants (estimation): 300 personnes (pas de vote).
- 27 mars 2004, Louvain-la-Neuve. Etats généraux de l'éducation: « L'éducation: la priorité! » Participants (estimation): 600 personnes (pas de vote).
- 25 avril 2004, Liège. Congrès programmatique: « Autre chose autrement ». Participants (estimation): 550 personnes, votants: 487 personnes.
- 14 juillet 2004, Louvain-la-Neuve. Congrès de participation gouvernementale: accords de gouvernement des entités de la Communauté française, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne. Participants (estimation): 1.100, vote par acclamation.
- 16 octobre 2004, Gembloux. Forum de lancement des assises du développement durable: « Génération avenir ». Participants (estimation): 150 (pas de vote).
- 20 novembre 2004, Liège. Forum national des femmes « Femmes seules... pas si simple! ». Participants (estimation): 110 (pas de vote).
- 18 février, Bastogne. Bourse aux idées: « Ma commune, ma passion...! Quelles nouvelles idées pour la politiques locale? » Participants (estimation): 550 (pas de vote).
- 4 juin 2005, Charleroi. « La vie commence après 55 ans » Participants (estimation): 350 (pas de vote).
- 29 août 2005, Chaufontaine. Journée d'été: « Génération avenir: l'urgence de réintégrer le long terme » Participants (estimation): 600 (pas de votes).
- 1 octobre 2005, Gembloux. Congrès d'ouverture de la campagne des élections communales: « Ma commune à visage humain ». Participants (estimation): 600 (pas de vote).
- 8 octobre 2005, Marche en Famenne. « Ma province ». Participants (estimation): 300 (pas de vote).
- 26 novembre 2005, Louvain-la-Neuve. « La «pauvreté », ça n'existe plus? ». Participants (estimation): 250 (pas de vote).

11. Le 18 mai 2002, le Parti Social Chrétien (PSC) est devenu le Centre Démocrate Humaniste (CDH). Ce jour, on a adopté les statuts cités ici. Pour la situation avant le 18 mai 2002, voir: J. NOPPE, Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001, *Res Publica*, 2002, 2-3, pp. 505-515.

2. Le Conseil Général

2.1. Composition

Article 63, § 3 des statuts: « *La composition du conseil général est celle de l'assemblée générale des mandataires et présidents locaux¹² élargie à des délégués des arrondissements à raison d'un délégué par tranche entamée de 50 membres inscrits.* »

Le conseil général n'a pas été réuni en 2004-2005. La direction du parti a préféré réunir les membres en Congrès à de nombreuses reprises.

2.2. Fréquence des réunions et compétences

Article 63, §1 des statuts: « *Le bureau politique peut convoquer un conseil général pour le consulter sur toute question politique qu'il juge opportun de lui soumettre. En cas d'urgence constatée par le bureau politique, un conseil général peut remplacer le congrès pour une mission déterminée.* »

3. Le Bureau politique

3.1. Composition

Art. 67 des statuts: « *Le Bureau politique est composé:*

- *des membres du comité restreint* Voir ci-dessous
- *de tous les parlementaires:*

Europe
Chambre¹³

Grosch Mathieu, Langendries Raymond
Wathelet Melchior jr., Arens Josy, Dreze Benoît,
Milquet Joëlle, Viseur Jean-Jacques, Wiaux Bri-
gitte, Lavaux David

Sénat¹⁴

Brotcorne Christian, Delpérée Francis, Nyssens
Clotilde

Région Wallonne

Langendries Benoît, Corbisier Anne-Marie, Di
Antonio Carlo, Procureur Jean-Paul, Yzerbyt
Damien, Brotcorne Christian, de Lamotte Mi-
chel, Smal Louis, Thissen René, Grommes Her-
bert, Bouchat André, Fourny Dimitri, Lebrun
Michel, Etienne Jacques

12. Art. 64 des statuts: « *L'assemblée générale des mandataires et présidents locaux est composée du bureau politique, de tous les mandataires communaux et provinciaux ainsi que des présidents des sections locales ou de leur représentant.* »

13. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003. Pour la situation avant 18 mai 2003, voir: J. NOPPE, *l.c.*, p. 506.

14. Idem.

Région Bruxelloise	De Groote Julie, Grimberghs Denis, de Lobkowicz Stéphane, Delpérée Francis, Frémault Céline, Mampaka Bertin, Doyen Hervé, du Bus de Warnaffe André, Moussaoui Fatima, Riguelle Joël
Communauté française	De Groote Julie, Grimberghs Denis, Delpérée Francis et les CDH-membres du Parlement Wallon (<i>voir ci-dessus</i>) ¹⁵
Communauté germanophone	Thiemann-Heinen Gabriele, Franzen Erwin, Chaineux René, Creutz-Vilvoye Patricia, Dujardin Eliane, Keutgen Elmar, Maraite Joseph et Meyer Patrick
– des présidents d'arrondissement ou de leur représentant désigné par le comité d'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> – Arlon: Benoît Tassigny – Ath: Jean-Pierre Delitte – Bastogne: Jean-Benoît Massart – Bruxelles-Hal-Vilvorde: Thierry Paelinck – Charleroi: Christian Debast – Dinant: Michel Collinge – Eupen: Matthieu Grosh – Huy: Bertrand de Liedekerke – Liège: Dominique Drion – Marche: Vincent Peremans – Mons: Alain Martin – Mouscron: Albert Knockaert – Namur: Pierre Tasiaux – Neufchâteau: Bernadette Lambrechts – Nivelles: Benjamin Goes – Philippeville: Jean-Pol Colin – Soignies: Henri Maillard – Thuin: Frédéric Piraux – Tournai: Yves De Greef – Verviers: Alain Mager – Virton: Pierre Lemaire – Waremme: Eric Warnant – Luxembourg: René Collin
– d'un représentant des associations des aînés, des femmes et des jeunes du parti	Tous ont été renouvelés à l'automne 2004. Arlette Crapez (aînés), Céline Frémault (femmes), Hamza Fassi-Fihri (jeunes)
– du secrétaire politique	Viseur Jean-Jacques
– du secrétaire général	Poncin Eric

15. Marc Elsen supplée Herbert Grommes au Conseil de la Communauté française étant donné que Herbert Grommes a prêté serment en allemand au Parlement wallon.

- de l'administrateur délégué de l'asbl de gestion Crohain Clément

Le bureau est également composé du bureau de l'assemblée générale des mandataires et présidents locaux et de 10 membres élus directement par le premier congrès qui suit l'élection de la présidence nationale, selon les modalités établies par le bureau politique. Le bureau politique peut désigner également en raison de leurs qualifications ou de leurs compétences, pour la durée du mandat présidentiel, des membres cooptés. Il en est de même pour les invités. Le secrétaire général, l'administrateur délégué et les invités ont voix consultative. »

Membres élus par le Congrès: Vanessa Matz, Jules M'Vemba-Di-Lusala, Jean-Luc Servais, Isabelle Tasiaux, Annaïg Tounquet, André Amand, Pascal Arimont, Benoit Drèze, Louis Le Hardy, Guy Petit.

Membres de l'AMPL:

- Présidente: Vanessa Matz, Echevine à Aywaille
- Jean-Benoît Massart, président d'arrondissement de Bastogne
- Alain Kestemont, président de la section locale d'Anderlecht
- Jean-Paul Clavier, président de la section locale de Durbuy
- Brigitte Wiaux, députée fédérale, échevine de Beauvechain
- Dominique Jeanmoye, conseillère communale de Héron
- Philippe Selliere, président du CPAS de Beaumont
- Lise Dehon, conseillère CPAS de Silly
- Alain Defayt, conseiller provincial de Liège
- Elmar Keutgen, parlementaire germanophone, bourgmestre d'Eupen

3.2. Fréquence des réunions

Art. 69 des statuts: « *Le bureau politique se réunit toutes les semaines. »*

Une fois par mois, le Bureau politique est ouvert aux mandataires locaux.

3.3. Compétences

Art. 68 des statuts: « *Le bureau politique est l'organe de décision hebdomadaire du parti. Ses pouvoirs émanent du congrès qui lui donne mandat et le décharge de son action. Il établit, sur proposition du président, des directives précises relatives à la constitution des listes électorales, et décide des positions politiques, initiatives et de la stratégie du parti. Il statue, comme instance de recours, pour arbitrer les conflits internes, sur la base des avis motivés du comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage. »*

4. Le Comité restreint

4.1. Composition

Article 70 des statuts: « *Le comité restreint est composé du président, des vice-présidents, des membres des exécutifs fédéraux, communautaires et régionaux et des chefs de groupe fédéraux, communautaires et régionaux, du secrétaire politique et du secrétaire général qui n'y a pas voix délibérative* ».

Composition en 2004 et 2005:

Milquet Joëlle, Antoine André, Lutgen Benoît, Simonet Marie-Dominique, Doyen-Fonck Catherine, Cerexhe Benoît, Wathelet Melchior jr., Brotcorne Christian, de Lamotte Michel, Grimberghs Denis, Corbisier Anne-Marie, Thiemann-Heinen Gabrielle, Viseur Jean-Jacques, Poncin Eric

4.2. Fréquence des réunions

Article 72 des statuts: « *Le comité restreint se réunit chaque fois que la situation politique le nécessite* ».

Il se réunit tous les lundis avant le bureau politique.

4.3. Compétences

Article 71 des statuts: « *Il assure la coordination de l'action parlementaire et ministérielle quotidienne. Il agit comme organe d'évocation lors de la constitution des listes en vue des élections selon les dispositions des articles 141 et 142. Il propose des administrateurs dépendant des niveaux fédéral, communautaires et régionaux pour lesquels une désignation par le parti est officiellement demandée* ».

5. Le Comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage

5.1. Composition

Article 85 des statuts: « *Le comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage comprend:*

- *le président national* Milquet Joëlle
- *sept membres qui ne sont ni mandataires ni candidats aux élections européennes, législatives et régionales suivantes, dont au moins un juriste et un expert en finances. Ces membres ne peuvent exercer aucune fonction au sein du parti.* »
 - D. Drion
 - E. Cerexhe
 - P. Nihoul
 - E. de Callataÿ
 - M. Bribosia
 - A. Delcourt
 - J. Lefèvre
 - J. Hallet.

5.2. Fréquence des réunions

Nombre de réunions en 2004 et 2005: 3 réunions en 2005.

5.3. Compétences

Article 86 des statuts: « A l'exception de l'exercice du droit d'évocation visé à l'article 142, le comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage statue sur tous les litiges internes survenant lors de la composition des listes, lors de la période pré-électorale, lors des élections ou sur tout autre type de litige interne concernant des membres du parti. Il fait respecter le Code de déontologie et d'éthique défini à l'article 143 par l'ensemble des mandataires du parti, sanctionne les violations selon la procédure et les modalités définies par le bureau. Les sanctions sont: le rappel à l'ordre, le blâme, la suspension et l'exclusion. Il est compétent pour régler, en interne, toute question judiciaire ou d'éthique relative à un mandataire du parti. Pour trancher un litige, il applique, notamment, les règles déontologiques édictées par les instances du parti. »

6. Elections internes

Au cours de l'année 2004, l'ensemble des comités locaux et de leur président (section locale et arrondissement) a été renouvelé. En revanche, il n'y a pas eu d'élection au niveau national (présidence, vice-présidence...)

7. Les Cadres

Chambre des Représentants ¹⁶	7
Sénat ¹⁷	3
Parlement wallon	14
Conseil de la Communauté française	17
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	10
Parlement européen	2
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	8 + 5 mandataires avec voix consultative (CSP)
Conseillers provinciaux	62
Députés permanents	0
Conseillers communaux	856
Echevins	244
Bourgmestres	61
Conseillers CPAS	364
Présidents CPAS	55

16. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003.

17. Idem.

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales

– La Présidente du parti	Milquet Joëlle
– Les Vice-présidents du parti	Antoine André, Wathelet Melchior jr.
– Le Secrétaire politique	Viseur Jean-Jacques
– Le Secrétaire général	Poncin Eric
– Secrétaire particulier à la présidence	Menin Daniel
– Le staff national:	
<i>Directeur département politique</i>	Prévot Maxime
<i>Directeur de l'animation, de la formation et des structures internes</i>	Bastin Jean-Paul
<i>Directeur de la communication, Porte-parole</i>	Raviart Alain
<i>Directeur des services généraux</i>	Jacques Vincent
<i>Secrétaire national à la mobilité</i>	Matthis Philippe
<i>Secrétaire national aux PME et Classes moyennes</i>	Vanderroost Etienne
<i>Secrétaire national police et politique de sécurité</i>	Kestemont Alain
<i>Secrétaire nationale mondialisation, développement et non-marchan</i>	Weerts Dominique
<i>Secrétaire nationale Familles</i>	Manandise Fabienne
<i>Secrétaire nationale à l'intégration</i>	Moussaoui Fatima
<i>Administrateur général</i>	Crohain Clément
– Centre d'études (CEPESS) ¹⁸ :	
<i>Directeur</i>	Léonard Christian
– Centre de formation (CPCP) ¹⁹ :	
<i>Président</i>	Lewis John
<i>Administrateur délégué</i>	Poncin Eric
– Les associations:	
<i>Aînés du CDH</i>	Crapez Arlette
<i>Les jeunes CDH</i>	Fassi-Fihri Hamza
<i>Les femmes CDH</i>	Frémault Céline

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires

Renseignements non disponibles

8.3. Nombre des collaborateurs au siège du parti

Renseignements non disponibles

18. Centre d'études politiques, économiques et sociales.

19. Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation.

9. Les Membres

9.1. Nombre par arrondissement

	2004	2005	±
<i>Arlon</i>	439	472	33
<i>Ath</i>	411	523	112
<i>Bastogne</i>	419	442	23
<i>Bruxelles</i>	2.398	2.897	499
<i>Charleroi</i>	1.284	1.367	83
<i>Dinant</i>	975	1.057	82
<i>Huy</i>	575	683	108
<i>Liège</i>	3.233	3.476	243
<i>Marche</i>	592	647	55
<i>Mons</i>	1.188	1.331	143
<i>Mouscron</i>	355	369	14
<i>Namur</i>	1.961	2.146	185
<i>Neufchâteau</i>	677	721	44
<i>Nivelles</i>	1.534	1.989	455
<i>Philippeville</i>	661	720	59
<i>Soignies</i>	1.032	1.089	57
<i>Thuin</i>	1.163	1.373	210
<i>Tournai</i>	594	698	104
<i>Verviers</i>	1.776	1.823	47
<i>Virton</i>	423	466	43
<i>Waremmes</i>	640	730	90
<i>Flandres</i>	52	63	11
<i>Belges résidant à l'étranger</i>	30	43	13
Total	22.412	25.125	+2.713

9.2. Distribution par sexe

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2004	13.210	9.202
2005	13.486	11.639

10. Publications

Périodiques

- Oranger: trimestriel tiré à 25.000 exemplaires.
- Journal des Mandataires tiré à 3.000 exemplaires
- Cyber-lettre du cdH

Documents et actes relatifs aux congrès et forums (disponibles sur le site du cdH)

- *L'humanisme démocratique*, Milquet, Joëlle, Bruxelles, Luc Pire, 2002.
- *Et si on commençait par l'école...*, Milquet, Joëlle, Bruxelles, Luc Pire, 2004.
- *Ma commune*, Jean-Paul Bastin, Hamza Fassi-Fihri, Vanessa Matz, Maxime Prévot, et Véronique Salvi, Bruxelles, Luc Pire, 2006.

Site Internet: <http://www.lecdh.be/>

11. Comptes du Parti (en euro)²⁰

	2002	2003	2004	2005
Produits courants	4.229.526	4.445.291	5.108.105	5.451.636
– Contributions publiques belges	3.710.370	3.916.751	4.566.251	4.892.727
– Autres contributions	154.068	223.758	157.131	238.750
Entités liées non consolidées	22.588	–	29.066	23.689
Mandataires	129.828	130.379	128.065	215.061
Autres	1.653	93.379	–	–
– Cotisations des membres	187.112	154.350	157.718	165.674
– Revenus du patrimoine immobilier	–	–	–	12.971
– Recettes de manifestations, de publications et de publicité	47.773	33.175	68.745	62.743
– Dons, donations ou legs de personnes physiques	13.738	26.023	31.285	26.418
– Produits divers	116.465	91.234	126.976	52.352
Charges courantes	4.819.875	4.559.991	5.259.433	5.105.916
– Approvisionnements et travaux en cours	137.378	172.057	169.599	166.517
Achats	137.378	172.057	169.599	166.517
Variation de stock et de travaux en cours	–	–	–	–
– Dotations	54.239	182.511	33.391	80.391
Entités liées non consolidées	36.506	182.511	33.391	80.391
Mandataires	–	–	–	–
Autres	17.733	–	–	–
– Services et biens divers	2.790.838	3.829.366	3.826.988	2.263.810
Charges relatives aux bâtiments	129.927	135.464	140.333	172.936
Charges de fonctionnement administratif	1.399.092	1.436.367	1.481.165	1.437.105
Charges de publications	354.578	295.299	314.739	185.255
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	888.917	1.941.905	1.866.722	436.061
Charges diverses	18.324	20.331	24.029	32.453
Charges de personnel	874.841	991.469	1.592.909	1.730.085
– Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	209.599	210.372	210.716	205.338
– Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	–	–	–	–
– Provisions pour risques et charges	720.863	-865.750	-601.236	618.364
– Autres charges sur activités courantes	32.115	39.965	27.066	41.411
– Charges portées à l'actif	–	–	–	–
Résultat courant avant résultat financier	-590.348	-114.699	-151.328	345.720
Résultat financier	53.768	39.485	23.895	38.254
Résultat exceptionnel	4.409	-24.062	-5.105	26.840
Impôts sur le résultat	–	–	–	–
Résultat de l'exercice	-532.171	-99.277	-132.538	410.815

20. Source: Publication des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2004), Volume II, Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques, *Documents Parlementaires*, Doc 51-1752/002-002 (SO 2004-2005) (Chambre), pp. 653-654.

Ecolo²¹

1. Assemblée Générale (AG) et congrès

- 7 février 2004. Congrès public sur le thème “L’écologie, une chance pour l’économie!”. Participants: 400.
- 14 mars 2004, Liège. Congrès public sur le thème “L’écologie, c’est l’avenir de la solidarité”. Participants: 320.
- 25 avril 2004, Gembloux. Congrès public sur le thème: “L’écologie c’est l’avenir de la planète”. Participants: 300.
- 16 mai 2004, Louvain-la-Neuve. Ateliers-rendez-vous avec la société civile et congrès de campagne sur le thème “Investir dans l’école, c’est voir plus loin”. Participants: 300.
- 5 juin 2004, Bruxelles. Congrès public sur le thème: “L’écologie c’est la santé de l’économie”. Participants: 500.
- 14 juillet 2004, Bruxelles. AG de décision de participation au gouvernement bruxellois. Votants: 320.
- 20 mars 2005, Gembloux. AG politique des 25 ans d’ECOLO: « Innover et grandir. Lancement de chantiers thématiques ». Participants: 450, votants: 400.
- 23 septembre 2005 et 16 décembre 2005, Namur. AG statutaire: information sur les comptes 2004, désignation d’un membre du Comité d’arbitrage, modification des statuts par rapport au Parti vert Européen, aux principes d’organisation, aux modalités d’adoption des programmes, aux modalités d’adhésion, aux rôles des instances (AG, CF, BP, coordinations provinciales)... Motion « innover pour enrichir notre démocratie interne ». Votants: 100.
- 9 octobre 2005, Ottignies. AG de lancement de la campagne communale et provinciale 2006: adoption des axes de campagne et présentation des têtes de listes déjà désignés. Votants: 450.

2. Le Conseil de Fédération (CF)

2.1. Composition

Article 23 des statuts (adoptés par le Conseil de fédération du 18 mars 2005):

« *Le Conseil de fédération est composé de membres d’Ecolo:*

- *délégués régionaux*
- *délégués des parlementaires*
- *délégués cooptés.* »

21. Ecolo = Ecologistes Confédérés pour l’organisation de luttes originales. Les modifications les plus récentes aux statuts ont été adoptées par l’AG du 16 décembre 2005 (Namur).

Article 26 des statuts: « Le nombre de députés régionaux effectifs est fixé à soixante. Chaque groupe régional a droit à au moins deux délégués effectifs. Les trente autres délégués régionaux sont répartis entre les Groupes régionaux en fonction de leur nombre de membres, tel qu'arrêté au 31 décembre de l'année qui précède le renouvellement des délégués régionaux. Cette répartition est calculée en attribuant à chaque Groupe régional autant de sièges de délégués effectifs que son nombre de membres contient de fois le diviseur fédéral, obtenu en divisant le nombre total de membres du parti par trente, et en attribuant les sièges de délégués restants aux Groupes régionaux dont la division de leur nombre de membres par leur nombre de sièges déjà attribués en vertu du présent calcul, augmenté d'une unité, produit les quotients les plus élevés. En cas d'égalité dans l'attribution, du ou des derniers sièges, le Bureau du Conseil de Fédération procède à un tirage au sort ».

Article 31 des statuts: « Par l'application de la présente section, sont considérés comme groupes parlementaires:

- le groupe des parlementaires européens
- le groupe des parlementaires au Sénat
- le groupe des parlementaires à la Chambre des représentants
- le groupe des parlementaires au Parlement de la Communauté française
- le groupe des parlementaires au Parlement de la Communauté germanophone
- le groupe des parlementaires au Parlement wallon
- le groupe des parlementaires au Parlement de la Région bruxelloise »

Article 32 des statuts: « Chaque groupe parlementaire a droit à un délégué ».

Article 33 des statuts: « Les délégués parlementaires sont élus au sein de leur groupe ».

Article 34 des statuts: « Le mandat des délégués parlementaires est égal à la durée de la législature ».

Article 36 des statuts: « Le nombre de délégués cooptés est fixé à six ».

Article 37 des statuts: « Les délégués cooptés sont élus par les délégués régionaux et les délégués des parlementaires lors du Conseil de Fédération de rentrée ».

Article 39 des statuts: « [...] le mandat des délégués cooptés est de deux ans renouvelable ».

Sont également présents lors des réunions du CF: le secrétariat fédéral, le Comité d'arbitrage, les parlementaires, les ministres, le personnel des cabinets ministériels, les permanents du parti et tous les membres qui le désirent. En plus de délégués, il faut compter sur la présence de 50 à 100 personnes. Lors de CF à gros enjeux, le nombre de présents peut aller jusqu'à 650 personnes voire plus.

2.2. Fréquence des réunions

Article 43 des statuts: « Autant que possible, les réunions ordinaires du CF se déroulent une fois par mois, à date fixe, de manière à faciliter les réunions des régionales. [...] Le CF est convoqué en séance extraordinaire par le Bureau du Conseil de Fédération à l'initiative (1) du Bureau du Conseil de Fédération, (2) à la demande du Secrétariat fédéral et (3) à la demande d'au moins huit délégués parmi lesquels doivent figurer des délégués régionaux d'au moins trois régionales différentes ».

En 2004: 16 réunions

En 2005: 12 réunions

2.3. Compétences

Article 22 des statuts: « *Le CF est compétent pour:*

- *prendre position et s'exprimer au nom du parti sur les problèmes politiques, sur base des décisions et options de l'assemblée;*
- *anticiper les enjeux politiques à moyen terme, afin notamment de redéfinir ou de préciser la position qui devra être adoptée par les ministres et/ou les parlementaires;*
- *examiner les décisions envisagées et/ou prises par un exécutif auquel Ecolo participe lorsque celles-ci sont simultanément en contradiction avec le programme du parti et l'accord de gouvernement;*
- *organiser et de coordonner les campagnes d'action et les prises de position décidées au niveau fédéral, national et international;*
- *contrôler la gestion du Secrétariat fédéral (SF). (...);*
- *approuver les PV des AG;*
- *approuver la procédure relative à la désignation des candidats et à l'établissement des listes électorales;*
- *approuver les listes électorales;*
- *approuver la plate-forme électorale en cas d'élection partielle;*
- *apprécier le respect de leurs engagements à l'égard du parti de la part des membres des Assemblées parlementaires et de leurs Exécutifs aux niveaux fédéral, régional, communautaire ou européen (...);*
- *régler l'organisation interne du parti et définir l'organigramme du personnel;*
- *nommer et révoquer les secrétaires des Commissions*
- *décider annuellement le budget fédéral et en vérifier l'exécution par le Secrétariat fédéral;*
- *approuver son règlement d'ordre intérieur;*
- *approuver les modifications du règlement de procédure ayant trait au Comité d'arbitrage;*
- *approuver le règlement d'ordre intérieur, des modalités d'organisation (y compris la désignation du ou des présidents de séance) et du contenu de l'AG. En ce qui concerne ce contenu, le CF décide, pour chaque AG, sur avis du SF, s'il y a lieu de soumettre les statuts à révision, et, dans l'affirmative, quels articles ou parties d'articles. La procédure de révision fait partie du Règlement d'ordre intérieur;*

Le CF assume également les compétences qui ne sont explicitement attribuées à aucun organe du Mouvement. »

2.4. Le Bureau du Conseil de Fédération

Composition

Article 53 des statuts: « *Le Bureau de Conseil de Fédération est une équipe composée d'au moins trois personnes. Toute équipe doit compter des membres de trois Groupes régionaux. L'équipe comptera au moins un tiers de membres de chaque sexe.* »

Article 54 des statuts: « *Le Bureau du CF est élu par la CF à la majorité simple des voix* ».

En 2004-2005:

Coordinateur du Bureau Roald Wyckmans (depuis le 24 octobre 2003)
Membres du Bureau Anne-Françoise Gailly, Renaud Klee, Dominique Junne (jusqu'en janvier 2005, non remplacée).

Compétences

Article 52 des statuts: « *Le Bureau du Conseil a pour mission:*

- *l'animation du CF;*
- *le secrétariat du CF, et notamment l'établissement de l'ordre du jour et les rédactions des PV;*
- *favoriser la circulation des informations internes entre les Groupes régionaux pour tout débat utile au CF;*
- *la préparation et le suivi des décisions du CF en collaboration avec le SF ».*

3. Le Bureau politique

Depuis septembre 2003, à titre d'essai, le *Secrétariat fédéral élargi* (SFE) s'est mué en *Bureau politique* d'Ecolo. Cette transformation a été coulée dans les statuts lors de la réforme statutaire du 23 septembre 2005. Lors de cette réforme statutaire, il a également été décidé que le *Bureau politique* remplacerait non seulement le SFE mais aussi le MPM (Mouvement-parlementaires-parti) qui réunissait le secrétariat fédéral, les chefs de groupes parlementaires, les membres Ecolo des exécutifs et le Bureau du Conseil de fédération.

Résultant de cette évolution, les articles 69 à 75 des statuts concernant le SFE et le MPM ont été remplacés par les articles suivants:

3.1. Mode de fonctionnement et composition

Article 70, Section 2 – Mode de fonctionnement et composition

« *Le mode de fonctionnement du Bureau politique (BP) et sa composition sont fixés par règlement proposé par le Secrétariat fédéral et approuvé par le Conseil de Fédération.*

Ce règlement prévoit notamment que:

- *Sauf décision à chaque fois motivée et durant les congés parlementaires, le Secrétariat fédéral réunit chaque semaine le Bureau politique (BP);*
- *Les décisions sont prises par le Secrétariat fédéral;*
- *Sauf décision contraire motivée, le Bureau politique est ouvert à tous les membres d'ECOLO ».*

Composition:

Jusqu'aux élections régionales et communautaires de juin 2004

- Secrétaires fédéraux: Jean-Michel Javaux, Evelyne Huytebroeck, Claude Brouir
- Bureau du Conseil de fédération: Roald Wyckmans
- Ministres: José Daras, Thierry Detienne, Jean-Marc Nollet, Nicole Maréchal, Hans Niessen
- Chefs de groupes parlementaires: Isabelle Durant, Marie Nagy, Marcel Cheron, Xavier Desgain, Christos Doulkeridis, Dominique Braeckmann, Lambert Jaegers
- Europe: Pierre Jonckheer
- Députés fédéraux: Muriel Gerken, Zoé Genot, Gérard Gobert, Michel Guilbert
- Membres désignés par le Secrétariat fédéral: Henri Simons, Jean-Luc Roland, Fouad Lahssaini, Bernadette Wynants, Claude Adriaen, Bernard Wesphael

Après les élections régionales et communautaires de juin 2004

- Secrétaires fédéraux: Jean-Michel Javaux, Isabelle Durant, Claude Brouir
- Bureau du Conseil de fédération: Roald Wyckmans
- Ministre et Chef de cabinet: Evelyne Huytebroeck et Frédéric Fontaine
- Président d'assemblée: Christos Doulkeridis
- Chefs de groupes parlementaires: Marie Nagy, Marcel Cheron, Yaron Pezstat, Dominique Braeckman, Bernard Wesphael, Hans Niessen
- Députés fédéraux: Muriel Gerken, Zoé Genot, Jean-Marc Nollet
- Députés régionaux et communautaires: Alain Daems, Céline Delforge, Monika Dethier – Neumann, Josy Dubié, Gaby Frauenkron – Schröder, Paul Galand et Yves Reinkin.
- Député européen: Pierre Jonckheer
- Anciens Ministres: José Daras, Thierry Detienne, Nicole Maréchal
- Directeur politique: Philippe Henry
- Membres cooptés: Christophe Derenne, Tamimount Essaïdi, Benoît Hellings, Fouad Lahssaini, Jacky Morael, Jean-Luc Roland, Henri Simons, Luc Tiberg-hien.

Nombre de réunions du Bureau politique en 2004: 40

Nombre de réunions du Bureau politique en 2005: 40

3.2. Compétences

Article 69, Chapitre 4, Section Ire:

« Le Bureau politique (BP) permet au Secrétariat fédéral (SF) de procéder à une large consultation sur les questions politiques les plus importantes et informe les participants sur les décisions prises ou envisagées.

Le BP aborde notamment les questions relatives à:

- l'opérationnalisation et la concrétisation des orientations politiques décidées par les instances du parti;
- l'analyse du paysage politique et de l'évolution du positionnement des différents acteurs de la coalition et de l'opposition et pour envisager les initiatives à prendre par le parti;

- *l'analyse des réactions internes et externes du parti*
 - *l'articulation de l'action des mandataires politiques d'ECOLO et de l'ensemble du parti.*
- Lors d'une participation au pouvoir, le Bureau politique (BP) aborde plus particulièrement les questions:
- *de suivi des participations aux exécutifs européen, fédéral, communautaires et régionaux;*
 - *de stratégie en vue de renforcer les positions du parti à partir des différents pôles (membres des exécutifs, mandataires politiques et Parti) ».*

4. Le Secrétariat fédéral

4.1. Composition

Article 63 des statuts: « *Le secrétariat fédéral est une équipe de trois membres. Toute équipe doit compter des membres de 3 Groupes régionaux différents dont le Groupe régional de Bruxelles ainsi qu'au moins une personne de chaque sexe* ».

Article 64 des statuts: « *La fonction de Secrétaire fédéral est une fonction de temps plein et rémunérée comme telle. Le mandat des secrétaires fédéraux est d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois* ».

Article 65 des statuts: « *La procédure d'élection du SF est fixée par le règlement du CF. Ce règlement prévoir à tout le moins:*

1. *que pour être recevable, une candidature au poste de Secrétaire fédéral doit avoir reçu l'assentiment du Groupe régional dont le candidat est membre;*
2. *que pour être élue, une équipe doit recevoir une double majorité:*
 - a. *une majorité absolue des voix pour l'équipe*
 - b. *une majorité absolue des voix pour chacun des membres de l'équipe* »

Les trois Secrétaires fédéraux en 2004-2005:

- *jusqu'à juillet 2004* Jean-Michel Javaux, Evelyne Huytebroeck, Claude Brouir
- *depuis juillet 2004* Jean-Michel Javaux, Isabelle Durant, Claude Brouir

4.2. Fréquence des réunions

Article 61 des statuts: « *Le Secrétariat Fédéral est autonome sur le plan de son fonctionnement interne* »

4.3. Compétences

Article 59 des statuts: « *Le Secrétariat fédéral:*

1. *assure la direction politique quotidienne du parti sans préjudice des compétences du Conseil de fédération et prend toute décision à cette fin;*
2. *a une compétence générale d'initiative en matière de politique externe et interne;*

3. *assume la fonction de porte-parole ou délègue celle-ci, en fonction des moments et des dossiers et organise l'expression extérieure du parti. En dernière instance, il a le pouvoir de décision en la matière;*
 4. *veille, en collaboration avec les chefs de groupe, à la coordination et au bon fonctionnement des groupes parlementaires*
 5. *a autorité sur l'ensemble de l'administration centrale d'ECOLO;*
 6. *engage le personnel nécessaire à la gestion du parti et lui attribue ses tâches, dans les limites du cadre budgétaire et des dispositions fixées par le CF.*
- Le SF est responsable devant le Conseil de fédération et l'Assemblée générale ».*

5. Le Comité d'arbitrage

5.1. Composition

Article 77 des statuts: *« Le Comité d'arbitrage est composé de cinq membres au moins et de sept membres au plus. Ils sont nommés par l'AG selon la procédure fixée par règlement adopté par le CF. Le mandat est de 4 ans et est renouvelable à concurrence de la moitié au plus du comité. Le Comité d'arbitrage ne peut comprendre plus de trois membres provenant du même Groupe régional et doit comprendre des membres des deux sexes ».*

5.2. Fréquence des réunions

En 2004-2005: ± 6 réunions

5.3. Compétences

Article 76 des statuts: *« Le Comité d'arbitrage est compétent pour:*

1. *trancher tout litige sur base du non respect des statuts ou de toute règle interne;*
2. *trancher tout litige entre instances internes;*
3. *trancher tout litige entre un membre et une instance;*
4. *trancher tout conflit de compétence;*
5. *annuler toute décision d'une instance, à l'exception de l'AG, prise en violation des statuts, des principes généraux de fonctionnement qu'ils sous-tendent et des autres règles internes;*
6. *décider d'instruire toute anomalie présumée dans le fonctionnement du parti;*
7. *trancher tout litige survenant suite à l'approbation d'un procès-verbal de l'AG par le CF;*
8. *toute autre compétence confiées par les statuts ou des règles internes.»*

6. Elections internes

Election d'Isabelle Durant au Secrétaire fédéral suite à la démission d'Evelyne Huytebroeck devenue Ministre. Décision en Conseil de Fédération le 16 juillet 2004.

Résultat du vote 34 pour, 6 contre et 1 abstention

Election de deux membres du Comité d'arbitrage et désignation du président en CF le 17 décembre 2004.

Election d'un membre du Comité d'arbitrage en AG le 16 décembre 2005 en remplacement d'un membre démissionnaire.

7. Les Cadres

Chambre des Représentants	4
Sénat	2
Parlement Wallon	3
Conseil de la Communauté française	5
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	7
Parlement européen	1
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	2
Conseillers provinciaux	42
Députés permanents	0
Conseillers communaux	475
Echevins	56
Bourgmestres	3
Conseillers CPAS	186
Présidents CPAS	12

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales au sein de la structure permanente du parti

Fédéral – Unité politique

– directeur politique	Philippe HENRY
– directeur politique adjoint	Stéphane HAZEE
– conseillers politiques	Nicolas BEDNAR, Hubert BEDO- RET, Christian DELCOURT, Xavier DESGAIN, Bénédicte HEINDRICHS, Benoît LABAYE, Jean MAERTENS
– responsable cellule appui politique	Laurent COLLET
– secrétaires du secrétariat fédéral	Sandra DESCURIEUX, Chantal WAT- TECAMPS, Liana PIANCATELLI
– responsable cellule communication	Eric BIERIN
– attaché-e-s de presse	José CORDOVIL, Patricia DESMARES
– responsable cellule action & animation	Thierry MEUNIER
– conseillers action & animation	Isabelle MEERHAEGHE, Frédéric HORSCH, Jean THIEL

Fédéral – Unité d'appui

- directeur administratif/secrétaire général Claude BROUIR
- gestionnaire immobilier et logistique Benoît DIVE
- gestionnaire des ressources humaines France D'HOLLANDER
- gestionnaire des technologies de l'information et de la communication Sébastien BOLLINGH
- gestionnaire comptable Mireille MARCHOT

Assemblées parlementaires

- secrétaires politiques Luc BARBE (Chambre-Sénat), Ronny BALCAEN (PCF), Stéphane HAZEE (PW), Vincent VANHALEWYN (PRB)
- attaché-e-s de groupes Marie-Pierre DE BUISSERET, Fabienne HAUBOLD, Tom ZOETE (Chambre-Sénat); Olivier LAMBERT (PCF); Bénédicte HEINDRICHS (PW); Stéphane FILLEUL (PRB).
- assistants parlementaires

Régionales

- permanent-e-s régionaux-ales

Etopia

- président José DARAS
- directeur Christophe DERENNE
- animateurs-trices Laurence LAMBERT, Marc HORDIES (pôle débats), Jacky MORAEL
- responsable des publications Benoît LECHAT
- responsable communication Eric BIERIN
- conseiller à la formation Patrick DUPRIEZ
- coordinatrice pôle documentation et archives Marie-Laurence DUBOIS
- archiviste Dawinka LAUREYS
- aide-documentaliste Angela CAMBONI

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires

- Parlement fédéral: 10
 - Chambre
 - Sénat
- Parlement européen 2
- Parlement wallon: 7
- Parlement de la Communauté française: 4
- Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale: 4
- Conseil de la Communauté germanophone: 2

8.3. Le nombre global des collaborateurs au siège du parti

- Le nombre global des collaborateurs: 48
- Nombre de collaborateurs Ecolo: 39
- Nombre de collaborateurs Etopia: 9

9. Les Membres

9.1. Nombre par Régionale

	2004	2005	±
Arlon-Marche-Bastogne	129	123	-6
Brabant Wallon	506	483	-23
Bruxelles	627	554	-73
Charleroi	137	182	+45
Dinant-Philippeville	129	113	-16
Huy-Waremme	163	143	-20
Liège	364	285	-79
Mons	139	137	-2
Namur	288	263	-25
Neufchâteau-Virton	60	62	+2
Ost-Belgien	46	80	+34
Picardie	173	216	+43
Soignies	147	139	-8
Thuin	73	74	+1
Verviers	227	211	-16
Total	3.208	3.051	-157

9.2. Distribution par sexe

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Inconnu</i>
2004	1.906	1.297	5
2005	1.794	1.221	36

9.3. Distribution par âge

	<i>0-30</i>	<i>31-50</i>	<i>51+</i>	<i>Inconnu</i>
2004	131	1.095	1.031	951
2005	98	964	1.033	956

10. **Publications**

Périodiques:

La Quinzaine, mensuel à destination des membres et sympathisants, 8.000 exemplaires

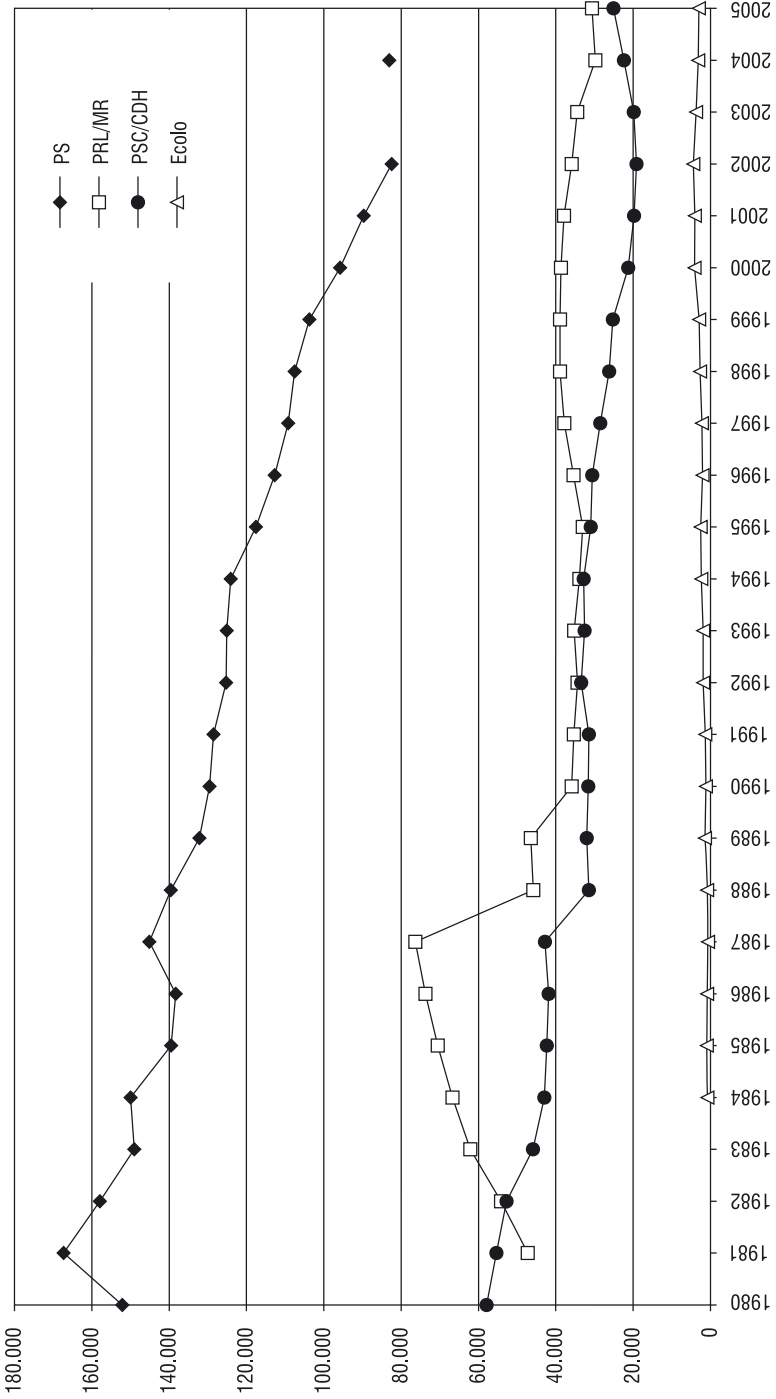
Site internet: <http://www.ecolo.be/>

11. Comptes du Parti (en euro)²²

	2002	2003	2004	2005
Produits courants	6.298.261	5.500.384	3.912.240	2.897.541
– Contributions publiques belges	3.934.077	3.410.514	2.322.003	1.906.449
– Autres contributions	1.746.349	1.376.703	905.173	566.761
Entités liées non consolidées	–	–	17.628	–
Mandataires	1.711.107	1.353.443	887.545	566.761
Autres	35.242	23.260	–	–
– Cotisations des membres	43.955	32.912	31.467	31.818
– Revenus du patrimoine immobilier	28.025	51.810	59.427	35.859
– Recettes de manifestations, de publications et de publicité	540.022	620.007	585.352	353.671
– Dons, donations ou legs de personnes physiques	4.334	5.220	8.183	2.984
– Produits divers	1.500	3.218	636	–
Charges courantes	3.849.390	6.079.786	5.230.586	3.175.681
– Approvisionnements et travaux en cours	–	–	–	–
Achats	–	–	–	–
Variations des stocks et travaux en cours	–	–	935	–
– Dotations	652.405	243.458	106.466	63.384
Entités liées non consolidées	467.896	83.717	43.006	40.804
Mandataires	–	–	–	–
Autres	184.509	159.741	63.460	22.580
– Services et biens divers	2.405.982	3.288.267	2.292.103	1.132.082
Charges relatives aux bâtiments	316.542	348.332	268.642	284.206
Charges de fonctionnement administratif	1.417.683	1.327.764	957.231	649.380
Charges de publications	4.159	1.381	1.710	1.216
Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	651.646	1.576.677	1.057.529	196.230
Charges diverses	15.952	34.113	6.991	1.050
– Charges de personnel	1.714.083	1.819.564	1.612.047	1.346.027
– Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	491.361	531.511	518.971	296.920
– Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	–	–	50.312	5.535
– Provisions pour risques et charges	-1.460.297	149.993	622.171	313.659
– Autres charges sur activités courantes	45.855	46.992	27.582	18.074
– Charges portées à l'actif	–	–	–	–
Résultat courant avant résultat financier	2.448.870	-579.402	-1.318.346	-278.140
Résultat financier	-14.879	-52.417	-109.063	-30.967
Résultat exceptionnel	-34.625	153.327	-83.165	252.110
Impôts sur le résultat	–	–	–	–
Résultat de l'exercice	2.399.367	-478.492	-1.510.575	-56.998

22. Source: Publication des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2004), Volume II, Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques, *Documents Parlementaires*, Doc 51-1752/002-002 (SO 2004-2005) (Chambre), pp. 759-760.

Evolution du nombre des membres des partis politiques francophones 1980-2005



Sources: M. MAES, *De ledenaantallen van de politieke partijen in België*, Leuven, Afdeling Politologie K.U.Leuven, 1988, 171 p.; S. FIERS, *Partijvoorzitters in België, of 'Le parti, c'est moi'?*, Leuven, Afdeling Politologie K.U.Leuven, 1998, p. 40; P. DELWIT & J.M. DEWAELE (ed.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, 279 p.; I. VANPOL, M. VERMINCK, M. VOS, P. JANSSENS, P. BIONDI, J. NOPPE, *Morphologie des partis politiques francophones, Res Publica*, Année Politique 1985-2005.

